

SNCF RÉSEAU DIRECTIONS TECHNIQUES LA CFDT, SEULE ORGANISATION SYNDICALE À DÉFENDRE VRAIMENT L'INTÉRÊT DES AGENTS LA PREUVE

Des négociations ont été menées avec la direction pour le déploiement à titre expérimental d'une 4^e formule de télétravail sur le périmètre du CSE des directions techniques. La CFDT a été la seule organisation syndicale représentative du périmètre à signer cet accord.

Pourquoi ce choix ?

Tout simplement parce que cette 4^e formule de télétravail offrait une souplesse, notamment pour les collègues du périmètre fréquemment en déplacement, parfois sur plusieurs jours consécutifs et qui ont donc des difficultés à accéder au télétravail alors qu'ils le souhaitent. En effet, cet accord permettait à ceux qui auraient choisi cette formule de bénéficier mensuellement de 9 plages de télétravail à poser en accord avec le manager, avec la possibilité de poser quatre plages consécutives.

**ALORS OUI, CETTE QUATRIÈME FORMULE
AURAIT PU ÊTRE ENCORE PLUS SOUPLE,
MAIS C'ÉTAIT DÉJÀ UN PREMIER PAS !**

Les règles de représentativité pour la signature d'un accord font que les agents du périmètre ne pourront pas bénéficier de cette formule. La CFDT le regrette. Le choix des autres organisations syndicales représentatives du périmètre prive les agents de cette possibilité !

**L'UNSA FERROVIAIRE, SYNDICAT
ULTRA-MAJORITAIRE SUR NOTRE PÉRIMÈTRE
DES DIRECTIONS TECHNIQUES, N'A PAS SU
SE DÉPARTIR DE SON LÉGENDAIRE « A » DE
AUTONOME EN CHOISSANT L'IMMOBILISME AU
PROGRÈS SOCIAL. CHACUN SES VALEURS...**

LORS DE CETTE NÉGOCIATION, LA CFDT A PORTÉ D'AUTRES REVENDICATIONS

La plus importante concerne une demande d'augmentation des sommes allouées aux télétravailleurs pour couvrir les frais induits par ce mode d'organisation du travail. Nous le savons tous, la somme de 100 € est notoirement insuffisante pour couvrir les frais d'installation d'un espace de travail à domicile. Quant à l'indemnité mensuelle de 15,00 €, elle peine à couvrir les frais de consommables générés par le télétravail (électricité, cartouches d'imprimante, abonnement internet, etc.). La CFDT continuera à porter les sujets liés au télétravail et à se battre pour l'amélioration des conditions de travail des cheminotes et des cheminots. ●



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



www.cfdtcheminots.org